



La volatilité actuelle des marchés

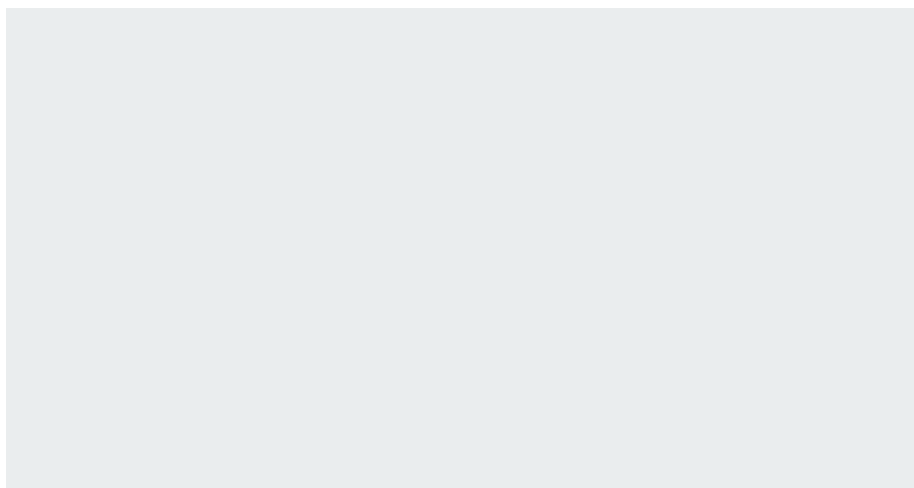
vous a-t-elle donné la frousse d'investir?

Vous devez être à l'aise dans vos choix de placement. En choisissant les comptes à intérêt garanti (CIG) de l'Assurance vie Équitable, la tranquillité d'esprit est à votre portée!

Les CIG de l'Assurance vie Équitable vous permettent d'investir vos économies dans des placements garantis, et ce, à des taux d'intérêt extrêmement concurrentiels offrant une échéance de 1 à 15 ans.

Incorporer les CIG de l'Équitable à votre portefeuille de placements diversifié vous offre la tranquillité d'esprit tout en vous procurant la flexibilité de choisir les durées de placement qui conviennent le mieux à vos besoins. Offert en tant que placement enregistré ou non enregistré, vous pouvez choisir l'intérêt composé ou l'intérêt simple pour votre compte non enregistré. En choisissant l'option Versement de l'intérêt simple pour votre placement non enregistré, vous avez la flexibilité de recevoir les versements de l'intérêt mensuellement ou annuellement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller financier dès aujourd'hui!



Veuillez consulter les taux des CIG de l'Équitable parmi les meilleurs de l'industrie au www.equitable.ca.

MD indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1075FR(2014/11/27)